

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 854

présenté par
M. Poignant-----
ARTICLE 27

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« obtient, sur sa demande, en contrepartie, des certificats d'économies d'énergie délivrés par l'État, ou pour son compte »,

les mots :

« obtiennent, sur leur demande, en contrepartie, des certificats d'économies d'énergie délivrés par l'État, ou, en son nom ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.